

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 142 (1997)
Heft: 9

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue des revues

Par le capitaine François Schmutz

RAIDS

Juin-juillet 1997

La Bundesheer, l'armée fédérale autrichienne

Raids Magazine est un mensuel publié par « Histoire et Collections ». Essentiellement consacré à la présentation des forces spéciales et des opérations commandos du monde entier, il a publié récemment plusieurs articles de présentation de la Bundesheer autrichienne. Yves Debay présente un dossier richement illustré et complet dans le numéro de juin.

Comme les autres armées d'Europe centrale, la Bundesheer autrichienne a dû s'adapter à l'évolution de la menace durant les années 1990. La menace d'une invasion mécanisée s'est singulièrement estompée. En revanche, la Bundesheer doit faire face à d'autres dangers : conflits dans des Etats voisins, immigrations clandestines, catastrophes écologiques, entre autres. Pour faire face à ces menaces, la Bundesheer, en pleine réorganisation, se voit confier de nouvelles missions dans le cadre de la défense nationale d'ensemble : défense militaire du pays, protection des institutions constitutionnelles, maintien de l'ordre, assistance en cas de catastrophe naturelle ou d'accidents majeurs.

Pour ce faire, l'Autriche dispose d'une armée de conscription encadrée par des militaires de carrière. Tous les citoyens autrichiens de sexe masculin, âgés de 17 à 50 ans, sont mobilisables. Les jeunes Autrichiens effectuent un service de 8 mois et sont ensuite rappelés, durant leur vie active, pour des périodes d'une durée de 30 jours (60 pour les cadres).

En temps de paix, la Bundesheer compte quelque 55 000 hommes, dont 18 000 conscrits, répartis en trois corps d'armée, une division d'aviation et



l'Etat-major général. Parmi eux, 15 000 hommes constituent une force d'intervention disponible en permanence. Les corps d'armée sont répartis en fonction des régions géographiques et la majorité des unités blindées sont, bien sûr, concentrées dans la plaine danubienne. Outre les régiments d'infanterie (Jäger), noyau des brigades en temps de guerre, chaque corps d'armée dispose d'un bataillon de commandement, d'un bataillon de reconnaissance, d'un bataillon de transmission, d'un bataillon de génie, d'un régiment d'artillerie, d'un régiment de soutien, d'un régiment de santé.

Dans le cadre de l'ONU, les militaires autrichiens ont été particulièrement sollicités. Actuellement, neuf détachements de Casques bleus autrichiens, soit environ 1120 militaires, opèrent dans le monde, particulièrement à Chypre, sur le Golan, au Rwanda, au Sahara occidental, au Tadjikistan et au Koweït. Une compagnie de transport est également engagée en ex-Yougoslavie, au sein du détachement Beluga (Grèce, Belgique, Luxembourg, Autriche) de la SFOR.

Le dossier d'Yves Debay est complété par une présentation détaillée de la 4^e Brigade de Panzer-grenadier et, dans l'édition de juillet de *Raids*, d'un excellent article décrivant l'action des parachutistes autrichiens.

VOX

Mars 1997

Vox est un hebdomadaire des Forces armées belges. Dans son édition du 7 mars 1997, il présente le Plan d'investissements à moyen terme (PMT) de la Force terrestre belge. C'est l'équivalent de notre Programme d'armement. Selon le colonel BEM Delcour, de la Section Plans et Programmes : « Le budget dégagé pour la Force terrestre correspond à quelque cinq milliards (soit environ 200 millions de francs suisses) par an. En réalité, il nous en faudrait en moyenne près du double, rien que

pour remplacer ce qui est complètement usé ou dépassé. Nous devons donc parer au plus pressé. Dans le cas des chars-ponts *M-48*, par exemple, il y a belle lurette que les seuls exemplaires encore présents en Europe se trouvent... dans les musées ! »

Pour l'essentiel, le *PMT 97-99* belge est consacré à l'achat de matériel en faveur des troupes engagées dans des opérations de maintien de la paix à l'étranger (54 blindés autrichiens *Pandur*, modernisation des armes antichars par l'acquisition de nouveaux missiles *AC3G*). En sus du char-pont, cité plus haut, le *PMT 97-99* consacre une part importante à la modernisation des systèmes de télécommunications (liaisons satellites, système *RITA 2000* et *CCIS* notamment).

Revue de l'OTAN

Mai-juin 1997

L'OTAN ET LE CICR : un partenariat au service des victimes des conflits

La relation de travail qui s'est nouée en Bosnie, entre l'OTAN et le CICR, a évolué vers un partenariat fructueux, caractéristique des rôles complémentaires que jouent les missions militaires et humanitaires depuis quelques années. Thierry Germond, délégué du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Union Européenne, décrit le rapprochement entre les deux organisations et souligne la nécessité d'une meilleure compréhension mutuelle dans le nouvel environnement sécuritaire d'aujourd'hui.

« La nécessité de relations plus étroites entre le CICR et l'OTAN s'est fait sentir pendant la période initiale de l'action menée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine pour soutenir l'UNPROFOR. Le CICR était préoccupé par le risque accru de pertes humaines que pouvait entraîner l'intervention de

l'OTAN, et notamment le risque que représentaient pour les populations civiles les effets collatéraux potentiels de toute frappe aérienne. Il fallait également s'assurer que l'OTAN tienne compte de la présence et des activités du personnel et des installations du CICR. » Après la signature des accords de Dayton, les relations entre le CICR et l'OTAN sont entrés dans une nouvelle phase. Non seulement le mandat de l'IFOR et sa chaîne de commandement étaient clairs, mais le rôle attribué à chaque organisation allait grandement faciliter la coordination et les relations en général. Étant donné l'importance de ce nouveau partenariat opérationnel, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a rendu visite, au printemps 1996, au Secrétaire général de l'OTAN, Mr Javier Solana, ainsi qu'au commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), le général George Joulwan.

Le CICR juge essentiel que la dimension humanitaire des conflits soit prise en considération au niveau de l'instruction. Il souhaite donc collaborer avec l'OTAN pour encourager l'inclusion de questions humanitaires dans les scénarios d'exercices organisés au sein de l'OTAN ou du Partenariat pour la paix. Cette relation n'est pas à sens unique et, à la fin de l'année 1996, une délégation du Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) s'est rendue au siège du CICR à Genève pour discuter des besoins de formation civile et militaire de l'OTAN en matière de connaissance du CICR et du droit international humanitaire, ainsi que des cours de formation que l'OTAN pourrait dispenser à des représentants du CICR dans le domaine de la gestion des crises.

Sur un plan plus général, le CICR compte sur le développement de sa coopération avec l'OTAN pour favoriser la réflexion autour de thèmes humanitaires qui nous interpellent, tels que les nouveaux types de conflits, le problème des mines terrestres antipersonnel et la mise en œuvre du droit international humanitaire.

F. S.